



Récupération permis suite invalidation

Par **jeanlaurent_2**, le **22/02/2024** à **15:33**

Bonjour,

Mon permis, a été invalidé en raison d'un solde de points nul. La date à laquelle je peux obtenir un nouveau permis était fixée au 04/02/2024. Je remplis toutes les conditions pour être dispensé de l'examen pratique.

J'ai fait la demande de permis sur ANTS le 05/02/2024, elle est toujours 'EN INSTRUCTION' sur ANTS.

Ai-je le droit de conduire ? Si oui, quels documents devrais-je présenter lors d'un contrôle ? ma demande sur ANTS et le résultat de l'épreuve du code suffiront-ils ?

Si non, que pourrais-je faire dans ce cas là pour accélérer le traitement puisque j'ai absolument besoin de conduire ?

Cordialement,

Par **youris**, le **22/02/2024** à **16:03**

bonjour,

avis personnel, tant que vous n'avez pas récupéré votre permis, vous ne pouvez pas conduire, votre demande sur ANTS ne vaut pas permis de conduire.

salutations

Par **LESEMAPHORE**, le **22/02/2024** à **19:34**

Bonjour

Quelle est la date de remise de votre PC apres notification de l'invalidation ?

avez vous repassé le code ? ou date d'inscription ? avez vous l'attestation d'inscription ANTS ?